



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU
QUINZE JUIN DEUX MILLE TREIZE

L'An Deux mille Treize et le samedi quinze juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire,

Présents :

Madame **BAUMELOU** Carole et messieurs **DOS SANTOS** Carlos, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **GUENNEC** Daniel, **LABEAUT** Gilles.

Absent : Monsieur Laurent **SAVARIAUD**

Absents représentés :

Madame Cathy **MONNERAT** donne pouvoir à Monsieur René **GAUTIER**

Madame Isabelle **BOUQUETY** donne pouvoir à Monsieur Gilles **LABEAUT**

Monsieur Daniel **CHAINTREUIL** donne pouvoir à Monsieur Daniel **GUENNEC**

Monsieur Jean-Claude **GIARD** est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

- **Décisions modificatives BP**
- **Rétrocession voies privées**
- **Questions diverses.**



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📧 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



DECISIONS MODIFICATIVES

Suite à la demande de Madame DA COSTA trésorière à Limours, la DM suivante est proposée :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D011 - Charges à caractère général	11.700,00 €	11.700,00 €
D022 - Dépenses imprévues Fonct	1.194,68 €	
D16 – Remboursement d'emprunts		208,58 €
D21 – Immos. Corporelles	208,58 €	
D65 – Autres charges de gestion courant	12.190,00 €	12.190,00 €
D66 – Charges Financières	8.776,00 €	8.776,00 €
D67 – Charges Exceptionnelles		1.194,68 €
R041 – Opérations patrimoniales	924,58 €	
R20 – Immos. Incorporelles		924,58 €
R73 – Impôts et Taxes	328.152,00 €	328.152,00 €
TOTAL	363.145,84 €	363.145,84 €

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la DM N°1 présentée ci-dessus.

RETROCESSIONS VOIES PRIVÉES
RUE DES BRUYERES
HAMEAU MARIANNE
LOTISSEMENT DE L'HORLOGE

Monsieur le Maire expose que plusieurs des lotissements privés constitués sur le territoire de la commune il y a une vingtaine d'années, demandent, à l'occasion du projet d'assainissement qui les desservira, le classement de leurs voies dans le domaine public communal.

Il rappelle que la procédure de classement a été simplifiée puisqu'elle est désormais dispensée d'une enquête publique lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, assurées par la voie, ce qui est le cas pour les routes existantes.

Préalablement au lancement de ce classement il conviendra de justifier du bon état des voies concernées et de la conformité des réseaux souterrains situés dans leur emprise et de réaliser les travaux de mise en conformité éventuels.



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 📠 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



Section	N°	Propriétaires	Adresse	Superficie à transférer sous réserve d'un document d'arpentage
A	279	ASL du Lotissement de l'Horloge	Mairie Place des Tilleuls 91680 COURSON MONTELOUP	1272 m ²
A	301	Indivision FUSTIER-De NERVAUX	42 bld de la Tour Maubourg 75007 Paris	480 m ²
A	305	ASL de la Roncière	Mairie Place des Tilleuls 91680 COURSON MONTELOUP	3909 m ²
A	311	M BEAUVAIS - MME LERICHE	15 Rue des Bruyères 91680 Courson Monteloup	271 m ²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE du transfert amiable au profit de la commune de Courson Monteloup, sans indemnité, des parcelles à usage de voie désignées ci-dessus et AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents et l'acte à venir correspondants.

Fin de séance 12H00